

Troisième dose : les rendez-vous ouverts dès ce lundi, voici tout ce qu'il faut savoir

Les personnes âgées d'au moins 65 ans et/ou souffrant de comorbidités pourront se faire vacciner dès mercredi et au moins 6 mois après la dernière piqûre reçue. On fait le point sur toutes les questions que vous vous posez.



Les centres de vaccination proposeront des injections de rappel à partir de ce mercredi 1er septembre. LP/Fred Dugit

Par Nicolas Berrod

Le 30 août 2021 à 08h01

Une [nouvelle campagne de vaccination](#) s'apprête à débuter, et celle-ci n'était pas prévue initialement. Depuis ce lundi, toutes les personnes âgées d'au moins 65 ans et celles avec comorbidités peuvent réserver un créneau - notamment sur Doctolib - pour [recevoir une injection de rappel contre le Covid-19](#). Les piqûres doivent officiellement débuter mercredi, à condition de laisser passer un délai de 6 mois avec la dernière injection.

Qui est concerné ?

Alors que seules les personnes âgées d'au moins 80 ans et celles souffrant d'une maladie à très haut risque de forme grave [étaient initialement concernées](#), la cible a été élargie la semaine dernière. S'appuyant sur [un avis de la Haute autorité de santé \(HAS\) rendu mardi 24 août](#), le gouvernement a annoncé que toutes les personnes âgées d'au moins 65 ans et celles souffrant de comorbidités (diabète, obésité, etc.) seraient invitées à se faire vacciner une nouvelle fois.

« D'autres groupes de population [sont susceptibles de bénéficier dans le courant de l'automne d'un rappel vaccinal](#), selon l'évolution des connaissances scientifiques », ajoute la Direction générale de la santé (DGS) [dans une note transmise aux professionnels de santé vendredi 27 août](#).

Peut-on parler de « troisième dose » ?

Si l'on veut être précis, non. En effet, il s'agit plutôt d'une dose supplémentaire par rapport au schéma complet déjà reçu. Or, si la majorité des personnes vaccinées ont reçu deux doses et seront donc appelées à en recevoir une troisième, celles ayant eu le Covid par le passé et celles vaccinées avec Janssen n'en ont reçu qu'une, tandis que celles immunodéprimées en ont déjà reçu trois. Respectivement, ce sera donc pour elles une deuxième ou une quatrième injection. C'est pour cela qu'il est plus juste de parler de « dose de rappel », même si l'expression « troisième dose » s'est davantage imposé dans le débat public.

À partir de quand seront-elles administrées ?

Le calendrier s'est accéléré. Lundi 23 août, le ministre de la Santé Olivier Véran avait indiqué sur BFMTV que la vaccination des 65 ans et plus serait couplée avec celle - traditionnelle - contre la grippe, c'est-à-dire à partir de fin octobre. Finalement, toutes les personnes concernées [pourront se faire piquer dès ce mercredi 1er septembre](#), à condition que la dernière injection date d'au moins 6 mois.

« Compte tenu de ce délai de 6 mois, l'administration de la dose de rappel contre la Covid 19 correspondra à la période de la campagne de vaccination contre la grippe saisonnière pour une majorité de ces personnes », note la DGS. Dans les Ehpad, le top départ sera donné le 13 septembre.

Le délai minimal depuis la dernière injection est de 3 mois pour les patients sévèrement immunodéprimés, « dès lors qu'il est jugé par l'équipe médicale que la quatrième dose permettrait d'améliorer la réponse immunitaire ». Particularité pour le million de personnes vaccinées avec le produit Janssen, censé être unidose : la dose de rappel (donc la 2e dose) doit être administrée au moins 4 semaines seulement après la première. Autrement dit, que l'une d'entre elles ait été vaccinée en mai ou fin juillet, elle peut se faire de nouveau piquer ces prochains jours.

Quel vaccin recevra-t-on ?

La réponse est simple : quel que soit le vaccin utilisé pour les injections initiales, celle de rappel sera un vaccin à ARN messenger, indifféremment Pfizer ou Moderna. Cette recommandation de la HAS a été suivie par le gouvernement.

Doit-on recevoir une dose de rappel si on a été infecté entre-temps ?

Non. « À ce jour, les patients ayant contracté la Covid-19 postérieurement à leur premier schéma vaccinal ne doivent pas se voir proposer de dose de rappel », est-il clairement écrit dans le document de la DGS. Or, les vaccins n'empêchent pas totalement d'être infecté par le virus, mais il semble qu'ils diminuent le risque d'environ 50 %. Un certain nombre de personnes vaccinées ont donc été contaminées après coup et ne sont pas concernées par les doses de rappel pour l'instant.

Quel est l'intérêt de ces doses de rappel ?

Procurer un effet « boost », comme le dit la HAS. L'instance a épluché de nombreuses études françaises et surtout internationales. Malgré leurs « limites méthodologiques », celles-ci « suggèrent une baisse de l'efficacité au cours du temps de tous les vaccins, en particulier contre le variant Delta ». C'est surtout vrai pour les infections et les formes symptomatiques, la protection contre les formes graves restant très élevée.

À lire aussi Troisième dose de vaccin anti-Covid : en Israël, les premiers résultats suggèrent une bonne efficacité

De premières données [en provenance d'Israël](#), dont plus de 60 % de la population âgée d'au moins 50 ans a reçu une troisième dose de vaccin en un mois, suggèrent l'existence d'un véritable effet. Selon le ministère de la Santé, la protection contre

l'infection dix jours après une troisième dose serait quatre fois plus élevée qu'après « seulement » deux doses.

Une dose de rappel sera-t-elle nécessaire pour conserver son pass sanitaire ?

Non, assure le gouvernement. « Il n'y aura pas d'impact de la troisième dose sur le pass sanitaire. Que vous alliez prendre votre rappel ou non, vous garderez le bénéfice du pass sanitaire », a garanti Olivier Véran jeudi 26 août.

Certains rappellent cependant que le gouvernement est déjà revenu sur certaines déclarations durant cette crise sanitaire. Par exemple, le 29 avril, Emmanuel Macron

[avait indiqué que le pass sanitaire](#) « ne saurait être obligatoire pour accéder aux lieux de la vie de tous les jours comme les restaurants, théâtres et cinémas ».

Qu'en disent les instances internationales ?

Mardi, la HAS indiquait que son avis, « rendu à la demande du gouvernement pour permettre l'organisation et l'anticipation de la campagne de rappel », était « conditionné à la validation de ce rappel par l'agence européenne du médicament (EMA) ». Celle-ci ne s'est pas encore prononcée sur la nécessité de telles injections supplémentaires. Mais la France n'attendra donc pas, contrairement aux habitudes. Dans [Le JDD](#) ce dimanche, le vaccinologue Daniel Floret, membre du comité technique des vaccinations de la HAS, a indiqué que « la politique vaccinale est la prérogative des États ». « On n'allait pas risquer de voir le système de santé submergé pour agir », a-t-il lâché, semblant aller à l'encontre de l'avis officiel de la HAS.

De son côté, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) [reste très réservée](#). À plusieurs reprises ces dernières semaines, notamment le 18 août, ses responsables ont estimé que « les données actuelles n'indiquent pas que des rappels sont nécessaires ». Aux yeux de l'instance internationale, la priorité doit être de vacciner d'abord les pays les moins avancés.

Dans la rubrique Santé

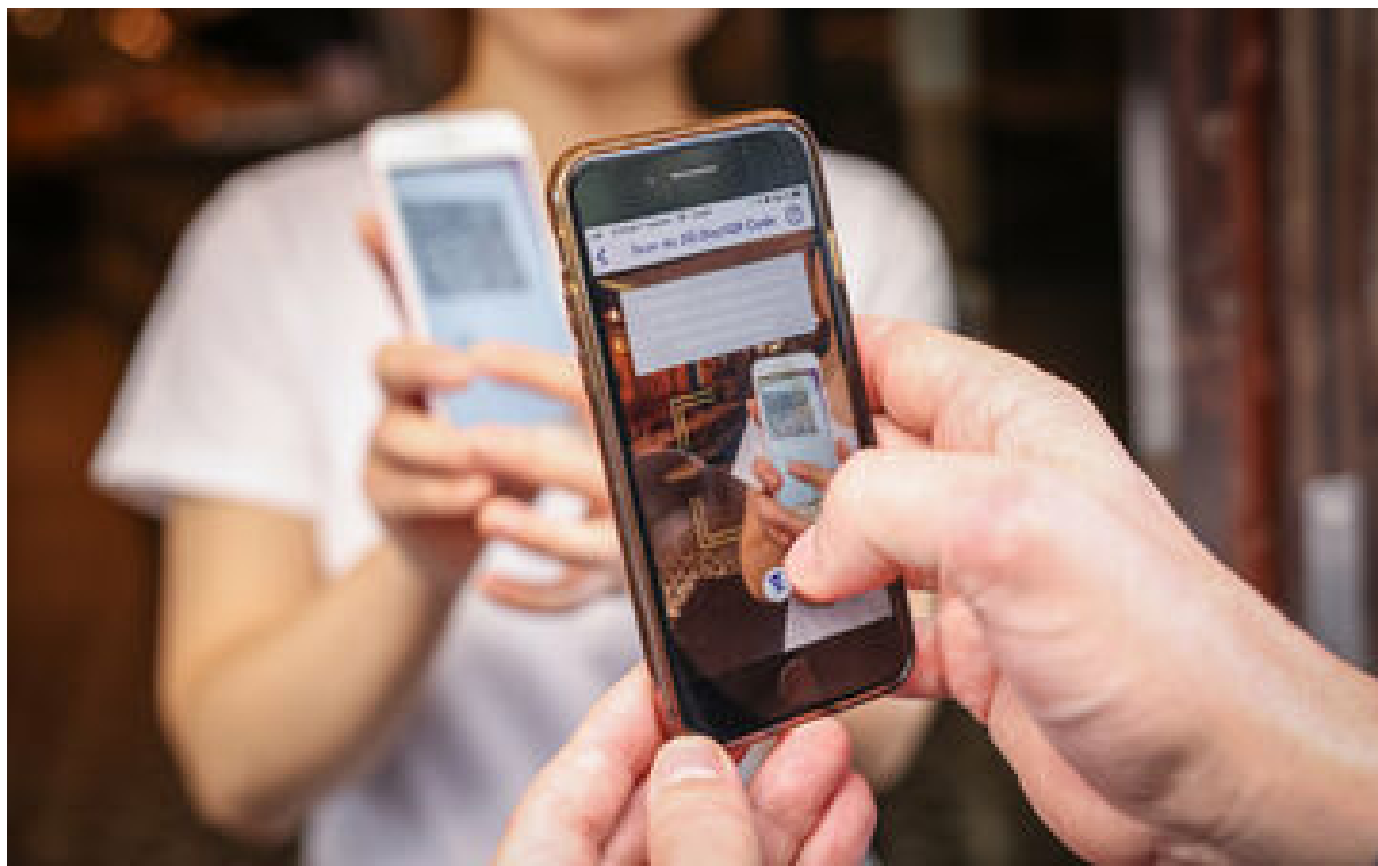
[Les 800 détenus de la prison de Saran testés ce week-end](#)

[Covid-19 : la vaccination des enseignants doit être une priorité, martèle l'OMS](#)

Abonnés [«Si elle est en réanimation, je vais péter un câble» : ces adultes dont les parents refusent la vaccination](#)

 [VOIR LES COMMENTAIRES](#)

Société



Pass sanitaire en entreprise, fin du «quoi qu'il en coûte», ouragan Ida : les infos à retenir ce midi

La Chine interdit les examens écrits pour les élèves du primaire, confrontés à une «pression énorme»

Le mystère des anciennes pellicules retrouvées en Eure-et-Loir

Abonnés Laïcité : pourquoi la nouvelle campagne de l'Éducation nationale fait débat